

Rencontres territoriales des finances locales 2014

16 janvier 2014 – CIG Première Couronne - Pantin

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

Emission obligataire auprès des particuliers – Région Pays de la Loire



QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

Rencontres territoriales des finances locales 2014
16 janvier 2014 – CIG Première Couronne - Pantin

2 Emissions Populaires 2009 et 2012





Dépliant 4 pages

INVESTIR DANS SA RÉGION,
C'EST RÉCOLTER
LES FRUITS
DE SON ÉPARGNE



l'esprit grand ouvert
Région PAYS DE LA LOIRE

COMMENT FONCTIONNE L'EMPRUNT RÉGIONAL ?

Il s'agit d'un emprunt constitué d'Obligations et réalisé par la Région des Pays de la Loire sur une durée de 6 ans. Une Obligation est un titre de créance qui peut être côté en Bourse. Souscrire à l'emprunt régional revient donc à prêter de l'argent à la Région qui, en échange, s'engage à vous verser chaque année des intérêts au taux de 4% brut et à vous rembourser l'intégralité du capital que vous avez investi au terme de 6 ans.

QUAND ET COMMENT SOUSCRIRE ?

La période de souscription a lieu du 24 septembre au 12 octobre sur Internet ou dans votre banque (sauf clôture anticipée au gré de l'Émetteur). Au-delà de cette période, il ne sera plus possible de souscrire à l'emprunt régional.

Pour souscrire à l'emprunt régional, deux possibilités s'offrent à vous :

- Sur le site Internet www.empruntregional.paysdelaloire.fr
- Dans toute agence bancaire

Les caractéristiques de l'emprunt

Montant indicatif : **entre 50 et 100 millions €**
Échéance : **6 ans**
Durée d'investissement conseillée : **6 ans**
Coupon annuel : **4 %***
Valeur nominale : **500 €**

Il est recommandé de conserver les Obligations jusqu'à leur échéance prévue (soit le 24 octobre 2018). Avant ce terme, les Obligations présentent un risque d'absence de liquidité. Toute revente avant échéance peut entraîner un gain ou une perte sur le montant investi en fonction de l'évolution des marchés.

* Ce taux actuariel de 4% (hors frais et fiscalité) représente un écart de taux de 2,75% par rapport au taux de rendement sans frais des OAT (emprunts d'État) de durée équivalente constaté le 3 août 2012. Le taux des OAT, donné à titre de comparaison, est susceptible d'évoluer entre le 3 août et la date de souscription.

L'EMPRUNT RÉGIONAL : UN CIRCUIT COURT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LIGÉRIENNE

Offrir un placement responsable, c'est la volonté de la Région des Pays de la Loire quand elle lance son nouvel emprunt auprès des particuliers.

Pour dynamiser une croissance favorable au développement de l'emploi, la Région fait le pari du collectif et réinvente une chaîne du financement où les citoyens participent directement au soutien des entreprises.

Pour préparer l'avenir, elle mise sur une finance transparente et responsable, tout au long de la chaîne :

- **du prêteur...** en mobilisant l'épargne citoyenne au service de l'économie réelle
- **...au bénéficiaire** des entreprises qui bénéficient d'une aide régionale et qui s'engagent sur des axes de progrès en matière de développement durable.

Avec l'emprunt régional, le citoyen sait ce qui est financé avec son épargne. La Région joue la carte de la transparence et s'engage à rendre compte des projets ainsi financés.

DONNEZ UNE AUTRE VALEUR À VOTRE ÉPARGNE

Première collectivité française à réaliser en 2009 un emprunt obligataire ouvert aux particuliers et forte de ce succès, la Région des Pays de la Loire a décidé de renouveler l'opération.

En souscrivant à cet emprunt, vous faites le choix de soutenir le développement et les entreprises de votre région.

UN PLACEMENT GAGNANT SUR TOUS LES PLANS

Outre le fait de donner un sens éthique à votre épargne en investissant localement, l'emprunt régional est gagnant à plus d'un titre :

- **C'est un placement qui vous rapporte**, une solution simple pour s'assurer un complément de revenus fixe et prévisible sur le moyen terme. Son taux vous offre une rémunération brute (avant fiscalité) de 4 % chaque année durant toute la durée de l'emprunt.
- **C'est un placement qui apporte à tous :** il vous permet d'investir dans votre région et ainsi, d'avoir un retour sur investissement concret au niveau local.
- **C'est un placement sécurisé :** en plaçant votre argent dans l'emprunt régional, vous faites aussi et surtout le choix d'un placement qui repose sur la solidité financière de l'institution régionale.

La Région des Pays de la Loire bénéficie d'une notation financière* AA (perspective stable) réalisée par Standard & Poor's qui place notre territoire à l'égal de plusieurs grandes Régions européennes.

* Une notation financière n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres et peut faire l'objet d'une suspension, d'une réduction ou d'un retrait par l'agence qui l'attribue.







La durée conseillée de l'investissement est de ... ans.
* Taux fixe, hors frais et fiscalité. Remboursement intégral du capital à échéance hors défaut de paiement de l'émetteur. Toute revente des obligations avant échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital.

Les conditions et modalités de l'emprunt sont définies dans le "Prospectus AMF" constitué du Prospectus de base en date du visé par l'AMF sous le n°, ses suppléments en date du 06 février 2012 et du 1 août 2012 visés par l'AMF respectivement sous les numéros 12-039 et 12-399 et les Conditions définitives en date du 31 août 2012. Le Prospectus est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'Émetteur (www.paysdelaloire.fr). L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans ce Prospectus, et notamment le risque d'absence de liquidité. La Crédit Foncier intervient en tant que distributeur sur cette opération.

Ouverture du site à la souscription prévue le 24 septembre

www.empruntregional.paysdelaloire.fr